

Québec, le 8 mai 2012

REÇU LE
10 MAI 2012

Monsieur Jean-Pierre Vallée
Préfet
Municipalité régionale de comté
de Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1G6

Monsieur le Préfet,

Le 7 mars 2012, la Municipalité régionale de comté de Drummond a adopté un projet de règlement par la résolution numéro mrc9882-12 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement. À cet égard, elle a demandé l'avis prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à mettre en place un complexe environnemental et énergétique, par l'agrandissement d'un site d'enfouissement existant sur le territoire de la ville de Drummondville, ainsi qu'à établir des dispositions normatives favorisant la cohabitation harmonieuse. En outre, il vise à régulariser l'existence d'un site de compostage situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Bonaventure.

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, j'ai le plaisir de vous aviser que votre projet de règlement respecte les orientations gouvernementales.

Toutefois, le gouvernement est préoccupé par le fait que le projet de complexe environnemental et énergétique empiète sur un habitat de la tortue des bois, espèce désignée vulnérable depuis 2005. En effet, les usages prévus à ce projet sont susceptibles d'affecter la protection de cet habitat.

...2

Par conséquent, je vous demande de contacter le ministère des Ressources naturelles et de la Faune avant l'adoption du règlement afin d'obtenir plus de précisions sur l'habitat de la tortue des bois présente sur votre territoire notamment afin de favoriser le maintien de cette espèce désignée vulnérable.

Madame Chantal Duford, de la Direction régionale du Centre-du-Québec du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, est disponible pour assister votre municipalité régionale de comté dans cette démarche, si elle en éprouve le besoin. Elle peut être jointe au 819 752-2453, poste 81707.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LAURENT LESSARD